





### **FICHE COMPLETE & INSCRIPTION**

ASSISTANT MONITEUR Niveaux 1-2-3 toutes disciplines

ERFAN Ile-de-France 2024-2025

La formation se déroule avec l'ERFAN Ile-de-France (Paris 20)

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

Vendredi 15 novembre 2024 à l'ERFAN Ile-de-France

Journée de présentation et de positionnement dimanche 24 novembre 2024 toute la journée

# **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

### **DIPLÔME VISE**

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention de l'un ou plusieurs des niveaux de la formation d'Assistant-moniteur.

L'Assistant-moniteur est un diplôme à 3 niveaux de compétences différents donnant chacun à son titulaire des prérogatives pour participer à l'encadrement de son club en sécurité et d'aborder les fondamentaux en matière de fonctionnement d'un club, des primo-apprentissages et d'initiation en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

### **NIVEAU DU DIPLOME**

Ce diplôme fédéral est un diplôme bénévole, il n'est pas rattaché à un niveau de diplôme au regard du cadre national des certifications professionnelles.

Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a étendu le contrôle d'honorabilité aux arbitres et juges, aux surveillants de baignades d'accès payant et aux intervenants auprès de mineurs au sein d'un Établissement d'Activité Physique et Sportive (EAPS). Ainsi, Les éducateurs sportifs bénévoles (les exploitants d'EAPS et les arbitres et juges) sont actuellement soumis aux mêmes obligations légales d'honorabilité que leurs homologues professionnels. Les titulaires des différents niveaux de l'Assistant-moniteur devront donc répondre à cette obligation d'honorabilité. Le contrôle de cette honorabilité sera effectué par croisement de la base des certifiés fédéraux avec celle du Ministère de tutelle.

### **MISSIONS VISEES**

- Pour l'Assistant-moniteur niveau 1

Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et découvre ce qu'est l'encadrement bénévole mais également comment assurer la sécurité d'un groupe au sein de sa structure.

Il n'intervient jamais seul sur le groupe ou dans la piscine. Il est en doublette d'une personne qualifiée à l'encadrement.

Il ne peut tutorer d'autres personnes.







- Pour l'Assistant-moniteur niveau 2

Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement un groupe de l'école de natation autour des fondamentaux des apprentissages sportifs.

Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement.

Il ne peut tutorer d'autres personnes.

- Pour l'Assistant-moniteur niveau 3 dans une discipline

Intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation et encadre bénévolement, un groupe autour des fondamentaux d'une discipline de la FFN (Natation course-eau libre, natation artistique, water-polo ou plongeon).

Il n'intervient jamais seul dans la piscine ou sur le bassin. Il intervient sous la responsabilité et en présence d'une personne qualifiée à l'encadrement.

Il ne peut tutorer d'autres personnes.

# **PUBLICS ET PREREQUIS**

### PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3	
- avoir 14 ans minimum	- avoir 15 ans minimum	- avoir 15 ans minimum	
	- être titulaire de l'Assistant-	- être titulaire de l'Assistant-	
	moniteur niveau 1	moniteur niveau 2	
- être licencié à la Fédération frança	aise de natation		
	- être titulaire du PSC1	- être titulaire du PSC1	
- attester de la compétence à satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis			

# **MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN**

Pour candidater à la formation Assistant Moniteur de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 15 novembre 2024.







### **POSITIONNEMENT**

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement s'il le demande se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- \*vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- \*repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du BF1,
- \*proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- \*proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).

Aucun allégement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Date: dimanche 24 novembre 2024

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

**Contenus :** Le positionnement se déroulera en trois phases

# 1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

# 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction des besoins des candidats. Par l'auto-évaluation en remplissant le formulaire, puis si jugé nécessaire par l'équipe pédagogique d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction du profil du stagiaire et de ses demandes.

ERFAN - Ligue d'Ile-de-France







# 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

# **CONTENUS DE LA FORMATION**

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats à l'Assistant Moniteur peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que certaines parties du contenu de la formation doivent prendre en compte cette diversité.

### LES COMPETENCES VISÉES

L'Assistant-moniteur est constitué de 3 niveaux de compétences. Les niveaux 2 et 3 nécessitent l'obligation de possession du niveau sous-jacents.

Ces formations vous apporteront les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

- Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- Participation au fonctionnement de la structure

### **LE PROGRAMME**

Seront abordées tout au long de cette formation les contenus suivants :

- Assistant-moniteur Niveau 1 Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
  - A1 Gestion des incidents et accidents
  - A2 Prévention des incidents et accidents.
- Assistant-moniteur Niveau 2 Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A1 Conduite en sécurité d'une séance pour un groupe école de natation des niveaux 1 à 4
  - A2 Présentation de l'Académie de la Natation et plus particulièrement des niveaux 1 à 4 du processus de construction du nageur
- Assistant-moniteur Niveau 3 Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A1 Découverte d'une discipline de la FFN
  - A2 Conduite d'une des disciplines de la fédération française de natation







# ORGANISATION DE LA FORMATION

### **ORGANISME DE FORMATION**

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est reconnu par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation

### **DATES**

0

0

0

0

Dates extremes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 24/11/2024 au 30/06/2025	7 mois	15/11/2024	24/11/2024

### **RYTHME DE L'ALTERNANCE**

L'alternance ne se résume pas à une "mise en application" de ce qui a été appris au sein de l'ERFAN. La construction de ces compétences s'exprime dans l'action, elles ne sont pas une simple application d'éléments de théorie que l'on essaie de mettre en pratique, mais un contexte d'action précis que la théorie et les savoirs viennent expliquer, préciser, enrichir ....

Ainsi, l'alternance comprend :

une formation en centre :

face à face pédagogique;

formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine,

échanges de type "retour d'alternance";

parcours multimodaux de formation;

une formation en structure : le stage en situation avec tutorat.

La formation en alternance se nourrit de l'expérience du stagiaire au sein de son lieu d'exercice. En conséquence, elle doit être organisée par sessions de formation de courte durée permettant de favoriser la prise en compte de ce retour d'expérience.

Dans le cadre des formations aux différents niveaux de l'Assistant-moniteur, le stagiaire effectue une mise en situation « professionnelle », accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, au sein d'une structure de la Fédération française de natation.

Les groupes sur lesquels se déroule les stages en situation sont définis dans l'objet même de chacun des niveaux d'Assistant-moniteur.







# **DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION**

	Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
Heures en centre	12 heures minimum	20 heures minimum	10 heures minimum
Heures en structure	5 heures minimum	12 heures minimum	8 heures minimum
Total	17 heures	32 heures	18 heures

Le stagiaire peut s'inscrire à tous les niveaux sur la saison 2024/2025.

# **CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / CERTIFICATION**

	PARIS
Délais d'inscription - dossier à la Ligue	15-nov-24

	Assistant-moniteur niveau 1	Assistant-moniteur niveau 2	Assistant-moniteur niveau 3
Dates en centre	24-nov-24	26-janv-25	04-mai-25
	08-dec-24	02-fev-25	25-mai-25
	12-janv-25	16-mars-25	
		30-mars-25	
Certification en structure	Entre le 13 et le 24-janv-25	Entre le 31-mars et le 11- avril-25	Entre le 26-mai et le 13-juin-25

Jury plénier FFN	03-juillet-2025
------------------	-----------------

pas de présence requise des candidats lors du jury plénier

# **HORAIRES DE FORMATION**

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.







### **SESSIONS DE FORMATION**

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

### **LIEUX DE LA FORMATION**

### Salle de formation

**ERFAN** 

Ligue Ile-de-France de Natation, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

# **LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE**

### Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN - IDF

### Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.







Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

# **MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI**

# **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- 1. Jeux de rôles dans une situation reconstituée
- 2. Pratique en bassin
- 3. Réalisation d'une tâche ou opération à partir de cas concrets
- 4. Recadrage et actions de remédiation
- 5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
- 6. Acton de Formation en Situation

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

# MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Salle de cours

- 1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- 2. Vidéo projecteur
- 3. Tableau papier
- 4. Connexion internet







# Supports pédagogiques

Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

### **MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION**

- 1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- 2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demijournée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- 3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre 4.
- Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. 5. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation)
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de 6. suivi)
- 7. Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

# MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

# **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- 1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- 2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- 3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN







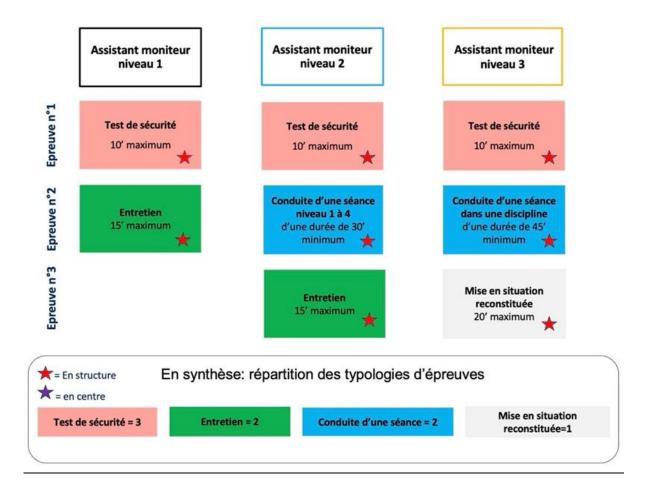
### **EPREUVES DE CERTIFICATION**

Le référentiel d'évaluation de chacun des niveaux de l'Assistant-moniteur est élaboré avec des épreuves caractéristiques des activités du titulaire du niveau de l'Assistant-moniteur concerné.

Le résultat de l'évaluation de chacune des compétences apparaît sous la forme "Acquis" ou "Non Acquis".

Les épreuves non validées imposent à l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider le ou les épreuves correspondantes. Un seul et unique rattrapage est possible.

L'ensemble des activités doit être validé pour l'obtention de la certification.







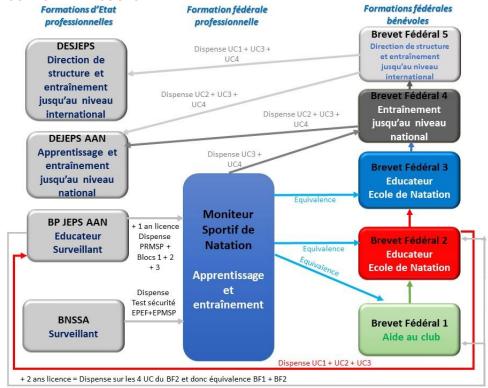


# ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

# **EQUIVALENCES**

Pour le moment, les équivalences et les dispenses sont en cours d'étude par la Fédération française de natation.

### **PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :**





# **FORMATION CONTINUE**

Il n'y a pas de formation continue pour l'Assistant Moniteur







# ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

# **ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE**

- Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un <u>certificat médical</u>
   <u>d'aptitude</u> lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
  - Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- Le candidat dépose <u>un dossier de demande d'aménagement</u>, un certificat médical <u>descriptif</u>, à la Direction Technique Nationale.
- 3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
- 4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- 5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- 6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.







# TARIFS TARIFS

	<b>Coût total</b>	Dé	tails de la tarific	ation
Statut du stagiaire	de la	Dont Frais	<b>Dont Frais</b>	Dont Frais de
	formation	pédagogiques	annexes	dossier
<b>Assistant Moniteur</b>				
Parcours complet (3 niveaux)	500€	500 €		20 €
Dans un club 100% licence				
<b>Assistant Moniteur</b>				
Parcours complet (3 niveaux)	600€	600 €		20 €
Dans un club non 100% licence				

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires.

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- 7. mail: erfan@lif-natation.fr
- 8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

# **CONTACTS**

### **ERFAN Ile-de-France**

163 BD Mortier 75020 PARIS 01-40-31-19-29/52

Courriel: erfan@lif-natation.fr

# REFERENTS DE l'ASSISTANT MONITEUR

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL

Référent technique et pédagogique :







# DOSSIER D'INSCRIPTION

**ASSISTANT MONITEUR Niveaux 1-2-3 toutes disciplines ERFAN Ile-de-France 2024-2025** La formation se déroule avec l'ERFAN Ile-de-France (Paris 20)

Voici le lien à remplir pour vous inscrire : <a href="https://forms.office.com/e/fdKSaPePLr">https://forms.office.com/e/fdKSaPePLr</a>

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier
☐ Le formulaire d'inscription complété
☐ Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
☐ Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
☐ Un extrait de casier judiciaire bulletin n°3
☐ Copie à minima du diplôme de Prévention des Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent, pour les Assistant-moniteur niveaux 2 et 3
☐ Une lettre du président du club d'accueil (document joint)
☐ Un engagement du tuteur du club d'accueil (document joint)
☐ Un certificat médical datant de moins de trois mois de <b>non contre-indication à la « pratique et à l'enseignement de la natation »</b>
☐ Autorisation droit à l'image
Documents supplémentaires pour les mineurs
☐ Autorisation parentale de participation du stagiaire à la formation et droit à l'image ☐ La fiche médicale de liaison et autorisation parentale en cas d'urgence médicale







# Lettre du président du club d'accueil pour la formation

Je sous	ssigné(e),		
préside	ent(e) du club de :		
suis	Favorable		
	Défavorable		
	Réservé		à l'entrée en formation Assistant Moniteur.
l'engag	Justifiez votre réponse (obligatoire : Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.)		
	engage à accompag nisation de la formati		le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions
Date			
Cachet	du club		
Signatu	ure du président		
	onnées du président		Téléphoniques :







# Engagement du tuteur

Je soussigné (e),			
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en structure.			
Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de			
lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.			
Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :			
- accueillir le stagiaire au sein de la structure ;			
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives de la structure ;			
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein de la			
structure ;			
- gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN ;			
organiser en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, le parcours			
du stagiaire au sein de la structure ;			
- transmettre les savoir-faire, savoir-être ;			
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences ;			
- évaluer le parcours du stagiaire au sein de la structure (sa progression, ses acquis, ses			
lacunes).			
Le tuteur est titulaire :			
- d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par l'Assistant-			
moniteur et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
- justifie de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la			
licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;			
J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation.			
Date Signature du tuteur			
Coordonnées du tuteur			
Mel : Téléphoniques :			







### Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),	n image et mes propos, capt s exploiter à des fins d'in orts de communication pap	tés dans le cadre des activités de formation et de promotion de
La présente autorisation est consentie communication et d'archivage. Elle ne se société tiers.	• •	•
☐ En cochant cette case, j'autorise l'ERFA site internet.	AN à publier mon identité et	mes résultats d'examen sur son
Le/	Signature :	
PROTECTION	I DES DONNEES PERSONNEL	LLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).







# **Autorisation parentale** A remplir pour tout candidat mineur

Je soussigné (e)
responsable légal(e) autorise :
à suivre la formation BF4 et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie l'exactitude de ses informations.
Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données personnelles dans le contexte de la formation.
Date et signature du responsable légal :



# Conditions Générales de Vente Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

# 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

# 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

 le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

#### • A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

# 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).